



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-025

Nombre de conseillers  
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,  
le dix du mois de juin,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

Votants 18

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTIER  
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Patrick BURTIN, Adjoints.  
Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN,  
Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean  
BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers  
Municipaux.

Excusées : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur  
Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal,  
donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET,  
Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application  
de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération  
du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- Mesdames COUTURIER : parcelle A224 ; 180, rue de la Levée ; 215 m<sup>2</sup>
- Messieurs Alain et Grégory VALETTE : parcelles A126 et A140 (garages) ; 14, cours Bourgeois ; 325 m<sup>2</sup>.
- M. et Mme JOUVENCEAU : parcelle A153 ; 28, rue Chevalier Burtin ; 105 m<sup>2</sup>
- Monsieur Jean-Pierre RIFFIER : parcelle A272 ; 192, rue Albert Cousin ; 2.712 m<sup>2</sup>
- SCI LAURGES : parcelle A381 ; 10, rue Albert Cousin ; 64,12 m<sup>2</sup>
- SAS Pierre et Patrimoine : parcelles A812, A645 et A676 ; 796 m<sup>2</sup> ; derrière salle des fêtes
- SCI La Belle Affaire : parcelle A233 ; 48, rue de la Levée ; 155 m<sup>2</sup>
- SCI LAURGES : parcelle A381 ; 10, rue Albert Cousin ; 74,96 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal,

RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 11 juin 2024

Pour copie conforme, en mairie le 11 juin 2024





## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-026

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le dix du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur <b>Jacques DOUSSOT</b> , Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

**Présents** : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

**Excusées** : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint.

**Absente** : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

OBJET :MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024 RELATIVES À LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5216-5, Vu l'article L1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,

Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1<sup>er</sup> septembre 2017,

Vu la délibération n°2024-075 du Conseil Communautaire du 4 avril 2024 relative au montant des attributions de compensation 2024 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE



Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE le montant des attributions de compensation pour 2024 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Saint-Laurent-sur-Saône telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe.

PRÉCISE que la délibération sera notifiée à M.B.A.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 11 juin 2024

Pour copie conforme, en mairie le 11 juin 2024

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



Reçu en Préfecture le

13 JUIN 2024

Certifié exécutoire

13 JUIN 2024

Publié ou notifié le

13 JUIN 2024

Le Maire  
Jacques DOUSSOT



Attributions de compensation prévisionnelles Petite Enfance 2024

	Nb d'heures consommées en 2022 par commune	Nb d'heures consommées en 2023 par commune	Total à déduire des AC 2024
coût unité 10 000 H	1,64	1,64	
coût unité + 5 000 H	3,32	3,32	
coût unité au-delà de 15 000 H	5,37	5,37	
<b>Azé</b>	<b>4 461</b>	<b>5 549</b>	<b>9 100 €</b>
<b>Berzé-la-Ville</b>	<b>4 599</b>	<b>4 875</b>	<b>7 995 €</b>
<b>Bussières</b>	<b>8 352</b>	<b>6 600</b>	<b>10 824 €</b>
<b>Chaintré</b>	<b>4 190</b>	<b>4 142</b>	<b>6 793 €</b>
<b>Chanes</b>	<b>280</b>	<b>705</b>	<b>923 €</b>
<b>La Chapelle de Guinchay</b>	<b>30 721</b>	<b>29 239</b>	<b>109 463 €</b>
<b>Charbonnières</b>	<b>2 417</b>	<b>4 105</b>	<b>6 339 €</b>
<b>Charnay-lès-Mâcon</b>	<b>80 461</b>	<b>88 798</b>	<b>429 295 €</b>
<b>Chasselas</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>
<b>Chevagny-les-Chevrières</b>	<b>3 668</b>	<b>798</b>	<b>1 309 €</b>
<b>Crèches sur Saône</b>	<b>21 165</b>	<b>23 346</b>	<b>77 818 €</b>
<b>Davayé</b>	<b>3 405</b>	<b>1 324</b>	<b>2 171 €</b>
<b>Fuissé</b>	<b>1 977</b>	<b>2 031</b>	<b>3 331 €</b>
<b>Hurigny</b>	<b>9 645</b>	<b>5 762</b>	<b>9 450 €</b>
<b>Igé</b>	<b>6 849</b>	<b>3 846</b>	<b>6 307 €</b>
<b>Laizé</b>	<b>4 549</b>	<b>6 395</b>	<b>10 488 €</b>
<b>Leynes</b>	<b>4 444</b>	<b>7 339</b>	<b>11 484 €</b>
<b>Mâcon</b>	<b>290 494</b>	<b>288 726</b>	<b>1 502 909 €</b>
<b>Milly-Lamartine</b>	<b>664</b>	<b>1 180</b>	<b>1 784 €</b>
<b>Péronne</b>	<b>6 612</b>	<b>3 666</b>	<b>6 012 €</b>
<b>Prissé</b>	<b>16 799</b>	<b>14 507</b>	<b>31 363 €</b>
<b>Pruzilly</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>
<b>La Roche-Vineuse</b>	<b>6 541</b>	<b>7 856</b>	<b>12 884 €</b>
<b>Romanèche Thorins</b>	<b>4 963</b>	<b>4 009</b>	<b>6 575 €</b>
<b>Saint Amour Bellevue</b>	<b>4 098</b>	<b>2 276</b>	<b>3 733 €</b>
<b>Saint-Laurent-sur-Saône</b>	<b>19 038</b>	<b>19 476</b>	<b>57 036 €</b>
<b>Saint-Martin-Belle-Roche</b>	<b>5 766</b>	<b>3 696</b>	<b>6 061 €</b>
<b>Saint-Maurice-de-Satonnay</b>	<b>10 172</b>	<b>10 805</b>	<b>19 073 €</b>
<b>Saint Symphorien d'Ancelles</b>	<b>1 163</b>	<b>3 575</b>	<b>4 362 €</b>
<b>Saint Vérand</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>
<b>La Salle</b>	<b>378</b>	<b>710</b>	<b>1 047 €</b>
<b>Sancé</b>	<b>10 734</b>	<b>9 398</b>	<b>15 413 €</b>
<b>Senozan</b>	<b>3 954</b>	<b>5 267</b>	<b>8 638 €</b>
<b>Sologny</b>	<b>3 923</b>	<b>2 422</b>	<b>3 972 €</b>
<b>Solutré-Pouilly</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>
<b>Varennes les Macon</b>	<b>2 523</b>	<b>3 015</b>	<b>4 945 €</b>
<b>Vergisson</b>	<b>0</b>	<b>766</b>	<b>628 €</b>
<b>Verzé</b>	<b>9 877</b>	<b>6 915</b>	<b>11 341 €</b>
<b>Vinzelles</b>	<b>2 294</b>	<b>3 626</b>	<b>5 795 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>591 176</b>	<b>586 745</b>	<b>2 406 660 €</b>



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-027

Nombre de conseillers  
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt quatre,  
le dix du mois de juin,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER  
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN,  
Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean  
BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers  
Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur  
Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal,  
donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET,  
Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

OBJET :

Mâconnais Beaujolais Agglomération (M.B.A.) : DEMANDE FONDS DE CONCOURS « VOIRIE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise en place par Mâconnais Beaujolais Agglomération de deux fonds de concours « Voirie » et « Développement local »,

Considérant le projet de réfection de plusieurs voiries situées autour de la Mairie dont :  
chemin du pré Paquier, place Jules Goyon, rue de l'Hôtel de ville,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander un fonds de concours « Voirie » d'un montant de 36.296,32 € à  
Mâconnais Beaujolais Agglomération pour les projets cités ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Travaux	72.592,65 €	M.B.A.	36.296,32 €	50%
		Commune	36.296,33 €	50%
Total	72.592,65 €	Total	72.592,65 €	100%

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 11 juin 2024

Pour copie conforme, en mairie le 11 juin 2024



  
Marc SAUVAGEON





## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-032

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le dix du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	15	
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Patrick BURTIN, Adjoints. Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

#### RÉHABILITATION PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AURA ET APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations suivantes :

- 2021-018 du 22 mars 2021,
- 2022-033 du 4 juillet 2022,
- 2023-033 du 24 avril 2023,
- 2024-023 du 2 avril 2024

par lesquelles le Conseil Municipal de Saint-Laurent-sur-Saône a approuvé les travaux de réhabilitation de la place de la République,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Avec 2 abstentions : Madame Géraldine FLORE et Monsieur Jean CHAREYRE, Conseillers Municipaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) dans le cadre des travaux de réhabilitation de la place de la République.

APPROUVE le plan de financement suivant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE



Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes/assist.	97.000,00	Autofinancement/Emprunt	1.076.000,00
Travaux	1.262.500,00	Cons. Dépt. 01 DETR	135.000,00
Divers	2.500,00	Cons. Dépt.01 Pactes territoires	51.000,00
		Région AURA	100.000,00
Total	1.362.000,00	Total	1.362.000,00

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 11 juin 2024

Pour copie conforme, en mairie le 17 juin 2024

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



Reçu en Préfecture le

18 JUIN 2024

Certifié exécutoire

18 JUIN 2024

Publié ou notifié le

18 JUIN 2024

Le Maire  
Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-028

Nombre de conseillers  
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt quatre,  
le dix du mois de juin,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTIER  
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN,  
Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean  
BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers  
Municipaux.

Excusé : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur  
Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal,  
donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET,  
Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : PERMIS D'AMÉNAGER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux prévus de réhabilitation de la place de la république, qui ont été  
approuvés par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 3 abstentions : Madame Géraldine FLORE, Messieurs Jean CHAREYE et André  
PROST, Conseillers MunicipauxAUTORISE Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager relatif aux travaux de  
réhabilitation de la place de la République.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 11 juin 2024

Pour copie conforme, en mairie le 11 juin 2024



  
Marc SAUVAGEON




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-030

Nombre de conseillers  
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt quatre,  
le dix du mois de juin,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER  
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN,  
Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean  
BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers  
Municipaux.

Excusées : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur  
Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal,  
donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET,  
Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

#### RÉVISION TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES COMMUNALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2023-067 en date du 4 décembre 2023 fixant les tarifs de location de  
la salle des fêtes communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant les incidents survenus lors des dernières locations de la salle faites par des  
personnes n'habitant pas Saint-Laurent, entraînant une gêne considérable pour les  
voisins de la salle des fêtes,

Reçu en Préfecture le

**13 JUIN 2024**

Certifié exécutoire

**13 JUIN 2024**

Publié ou notifié le

**13 JUIN 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne louer la salle des fêtes communale qu'aux personnes habitant Saint-  
Laurent-sur-Saône.

MAINTIENT les tarifs correspondants qui avaient été fixés lors de la séance de Conseil  
Municipal du 4 décembre 2023 (conformément au tableau ci-joint).

SUPPRIME les tarifs « Extérieurs ».

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 11 juin 2024

Pour copie conforme, en mairie le 12 juin 2024

Le Maire

Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

### TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES

Période d'été : 01 avril au 30 octobre

Utilisateurs	Salle 100 m <sup>2</sup> sans cuisine (100 personnes)	Salle 167 m <sup>2</sup> (200 personnes)	Salle 267 m <sup>2</sup> (300 personnes)
Associations Saint-Laurent-sur-Saône	Gratuit	Gratuit avec ou sans cuisine	Gratuit avec ou sans cuisine
Particuliers- entreprises Saint-Laurent-sur-Saône	300 €	sans cuisine : 350 € avec cuisine : 450 €	sans cuisine : 540 € avec cuisine : 600 €
Forfait week-end* Particuliers/Entreprises St Laurent	430 €	sans cuisine : 550 € avec cuisine : 620 €	sans cuisine : 775 € avec cuisine : 850 €

Période d'hiver: 1er novembre au 31 mars

Utilisateurs	Salle 100 m <sup>2</sup> sans cuisine (100 personnes)	Salle 167 m <sup>2</sup> (200 personnes)	Salle 267 m <sup>2</sup> (300 personnes)
Associations Saint-Laurent-sur-Saône	Gratuit	Gratuit avec ou sans cuisine	Gratuit avec ou sans cuisine
Particuliers- entreprises Saint-Laurent-sur-Saône	360 €	sans cuisine : 410 € avec cuisine : 510 €	sans cuisine : 600 € avec cuisine : 660 €
Forfait week-end* Particuliers/Entreprises St Laurent	490 €	sans cuisine : 610 € avec cuisine : 680 €	sans cuisine : 835 € avec cuisine : 910 €

\* remise des clés le vendredi en fin d'après-midi et retour de celles-ci le dimanche à 20 h

**CAUTION : 1.500 €/CAUTION MÉNAGE : 350 €**

Saint Laurent sur Saône le 10/06/2024





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-031

Nombre de conseillers  
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,  
le dix du mois de juin,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Présents 15  
Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

#### OBJET :

#### MISE À LA VENTE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL SITUÉ RUE DE LA LEVÉE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant que l'appartement communal situé 265, rue de la Levée à Replonges a été libéré récemment par son locataire et que sa remise en location nécessiterait de gros travaux entraînant d'importants investissements,

Reçu en Préfecture le

17 JUIN 2024

Certifié exécutoire

17 JUIN 2024

Publié ou notifié le

17 JUIN 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de mettre en vente l'appartement communal situé 265, rue de la Levée à Replonges (parcelle A1819)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mise à la vente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 11 juin 2024

Pour copie conforme, en mairie le 12 juin 2024

Le Maire

Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-029

Nombre de conseillers  
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt quatre,  
le dix du mois de juin,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER  
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN,  
Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean  
BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers  
Municipaux.

Excusées : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur  
Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal,  
donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET,  
Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

#### DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT 8 M<sup>2</sup> ENVIRON PARCELLE A219

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2141 qui stipule « Un bien d'une personne publique (...) qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »,

Considérant qu'environ 8 m<sup>2</sup> (situés rue Romans Petit, à côté du passage piétons couvert réalisé par la commune) de la parcelle A219 ne sont plus, dans les faits, affectés à l'utilité publique,

Reçu en Préfecture le  
13 JUIN 2024

Certifié exécutoire  
13 JUIN 2024

Publié ou notifié le  
13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRONONCE la désaffectation d'environ 8 m<sup>2</sup> de la parcelle A 219.

APPROUVE le déclassement de ces 8 m<sup>2</sup>.

AUTORISE la cession de ceux-ci à Monsieur Sébastien GÉRARD au prix de 3.000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désaffectation, ce déclassement et cette vente.

DÉCIDE que les frais de géomètre pour le bornage seront à la charge de l'acheteur visé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 11 juin 2024

Pour copie conforme, en mairie le 12 juin 2024

